



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/C.2/47/L.70  
7 décembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 78 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :  
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

Projet de résolution présenté par Mlle Maymouna Diop,  
Vice-Présidente de la Commission, à l'issue de  
consultations officieuses sur le projet de résolution  
A/C.2/47/L.31

Renforcement des organisations internationales dans le  
domaine du commerce multilatéral

L'Assemblée générale,

Confirmant la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement 1/ et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement 2/,

Rappelant ses résolutions 45/201 du 21 décembre 1990 et 46/207 du 20 décembre 1991,

Se félicitant de l'heureuse issue de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, notamment de la réforme institutionnelle de l'organisation,

Prenant acte du rapport d'activité du Secrétaire général concernant les faits nouveaux d'ordre institutionnel relatifs au renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral 3/,

1/ Résolution S-18/3 du 1er mai 1990, annexe.

2/ Résolution 45/199 du 21 décembre 1990, annexe.

3/ A/47/410.

Préoccupée de constater que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay ne sont pas encore terminées, mais espérant qu'elles arriveront rapidement à une conclusion équilibrée et positive dans tous les domaines considérés,

1. Exhorte à nouveau tous les gouvernements ainsi que les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et des autres organismes et programmes des Nations Unies à s'efforcer de faire connaître leurs vues sur la question au Secrétaire général;

2. Prie le Secrétaire général d'établir, pour le lui présenter à sa quarante-huitième session, un rapport actualisé où il sera tenu compte de l'issue favorable de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des faits nouveaux auxquels elle a donné lieu ainsi que de l'évolution des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay.

-----